

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

PRIX MÉRITE DU CIQ

Les Mérite du CIQ sont décernés par le Conseil interprofessionnel du Québec **sur recommandation du Conseil d'administration de l'OOAQ** et remis à un membre qui s'est distingué au service de sa profession et de son ordre.

Vous pouvez soumettre une candidature au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec en acheminant les documents à l'adresse suivante :

Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
Adjointe de la présidence et direction générale
630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800,
Montréal, QC H3A 1E4
presidence@ooaq.qc.ca

Avec la mention « Candidature Mérite du CIQ »

Votre projet doit décrire les motifs sur lesquels se fonde votre proposition. C'est-à-dire, présenter les réalisations et la contribution de ce candidat en rapport avec les critères d'attribution déterminés par le CIQ, à savoir :

1. Réalisations ayant un impact sur le développement de l'OOAQ.

Ce critère fait référence, par exemple, aux éléments suivants :

- implication au sein de l'ordre comme membre du conseil d'administration, des comités statutaires ou autres;
- responsabilité ou apport significatif dans un dossier important pour l'Ordre;
- action bénévole déterminante pour l'Ordre;
- apport à la gestion de l'Ordre;
- apport à la mise en place de structures ou services au sein de l'Ordre.



2. Contribution significative au développement de la profession en lien avec les valeurs du système professionnel québécois.

Ce critère fait référence, par exemple, aux éléments suivants :

- souci de la compétence;
- amélioration continue de la qualité de la pratique;
- intégrité;
- attitude éthique;
- prise en compte de l'intérêt du client et du public;
- collaboration avec les pairs.

En plus de la description exigée, on pourra annexer un curriculum vitae ou un relevé biographique.